



**HAL**  
open science

## Le Réseau Paysage Midi-Pyrénées : un dispositif chercheurs-acteurs pour une politique du paysage en région ?

Philippe Béringuier, Laurent Lelli, Georges Bertrand

### ► To cite this version:

Philippe Béringuier, Laurent Lelli, Georges Bertrand. Le Réseau Paysage Midi-Pyrénées : un dispositif chercheurs-acteurs pour une politique du paysage en région ?. *Sud-Ouest Européen*, 2014, *Paysages en réseaux*, 38, pp.17-30. 10.4000/soe.1557 . hal-02546240

**HAL Id: hal-02546240**

**<https://hal.science/hal-02546240v1>**

Submitted on 17 Apr 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Le Réseau Paysage Midi-Pyrénées : un dispositif chercheurs-acteurs pour une politique du paysage en région ?

*To what extent actors and academics, jointly organized in a Landscape Network, can be instrumental in the landscape policies of a region – the case of Midi-Pyrénées*

*La red de paisaje en Midi-Pyrénées : un dispositivo investigadores-actores hacia una política del paisaje en la región ?*

**Philippe Béringuier, Laurent Lelli et Georges Bertrand**

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/soe/1557>

DOI : 10.4000/soe.1557

ISSN : 2273-0257

### Éditeur

Presses universitaires du Midi

### Édition imprimée

Date de publication : 1 décembre 2014

Pagination : 17-30

ISBN : 978-2-8107-0362-3

ISSN : 1276-4930

### Référence électronique

Philippe Béringuier, Laurent Lelli et Georges Bertrand, « Le Réseau Paysage Midi-Pyrénées : un dispositif chercheurs-acteurs pour une politique du paysage en région ? », *Sud-Ouest européen* [En ligne], 38 | 2014, mis en ligne le 18 mars 2016, consulté le 03 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/soe/1557> ; DOI : 10.4000/soe.1557

---



Sud-Ouest européen – Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

## **LE RÉSEAU PAYSAGE MIDI-PYRÉNÉES : UN DISPOSITIF CHERCHEURS-ACTEURS POUR UNE POLITIQUE DU PAYSAGE EN RÉGION ?**

Philippe BÉRINGUIER\*, Laurent LELLI\*\*, Georges BERTRAND\*\*\*

---

**RÉSUMÉ** – Cet article prend appui sur la mise en place d'un réseau chercheurs-acteurs sur le paysage en Midi-Pyrénées entre des universitaires de l'Université Toulouse Jean Jaurès et différents acteurs provenant des services de l'État, d'institutions et des collectivités locales de la région Midi-Pyrénées. Les matériaux rassemblés servent d'une part à retracer les étapes qui ont jalonné la construction de ce réseau, d'autre part à mettre en exergue tout autant les activités propres à son fonctionnement qu'à identifier les avancées et les limites. Cette expérience de 20 ans a conduit successivement à la création de l'Institut toulousain du paysage (ITP) puis du Réseau paysage Midi-Pyrénées (RPMP) dont l'un des objectifs a été de contribuer à une meilleure prise en compte du paysage dans les politiques d'aménagement à l'échelle régionale.

**ABSTRACTS** – TO WHAT EXTENT ACTORS AND ACADEMICS, JOINTLY ORGANIZED IN A LANDSCAPE NETWORK, CAN BE INSTRUMENTAL IN THE LANDSCAPE POLICIES OF A REGION – THE CASE OF MIDI-PYRÉNÉES. In the French southern region named Midi-Pyrénées, researchers from the university of Toulouse, civil servants, members of several elected assemblies and also people from some other bodies have joined forces to create a 'landscape network'. This paper aims at staging its history and activities, and also at exposing its breakthroughs and its limitations. This 20 year-experiment led first to the creation of the Toulouse Landscape Institute (whose French acronym is ITP), and then to that of the Midi-Pyrénées Landscape Network (RPMP), whose aim was to better include landscapes within regional planning policies.

**RESUMEN** – LA RED DE PAYSAGE EN MIDI-PYRÉNÉES : UN DISPOSITIVO INVESTIGADORES-ACTORES HACIA UNA POLÍTICA DEL PAISAJE EN LA REGIÓN ? Este artículo se apoya en la creación de una red de investigadores-actores en torno al paisaje en la región Midi-Pyrénées. Esta red está compuesta por investigadores de la Universidad de Toulouse Jean Jaurès y por distintos actores que representan a diversos servicios del Estado, a instituciones y colectividades locales de la región Midi-Pyrénées. Los materiales reunidos sirven, por una parte, para reconstituir las etapas que han jalonado la construcción de esta red, y por otra, para poner de manifiesto tanto las actividades inherentes a su funcionamiento como el reconocimiento de los avances y los límites. Esta experiencia de 20 años ha conducido sucesivamente a la creación del Instituto Tolosano del Paisaje (ITP) y a la Red Paisaje Midi-Pyrénées (RPMP), entre cuyos objetivos se encuentra el de contribuir a una consideración más justa del paisaje en las políticas de organización del territorio a nivel regional.

RÉSEAU CHERCHEURS-ACTEURS –  
POLITIQUE DU PAYSAGE – MIDI-PY-  
RÉNÉES

ACTORS AND RESEARCHERS  
NETWORKS – LANDSCAPE POLICIES  
- MIDI-PYRÉNÉES

RED INVESTIGADORES-ACTORES –  
POLÍTICA DE PAISAJE – MIDI-PYRÉ-  
NÉES

---

\* Maître de conférences, Université Toulouse Jean Jaurès, GEODE UMR 5602 CNRS, philippe.beringuier@univ-tlse2.fr

\*\*UMR Métafort, Clermont Ferrand, laurent.elli@agriculture.gouv.fr

\*\*\*Professeur émérite, Université Toulouse Jean Jaurès, GEODE UMR 5602 CNRS, gbertran@univ-tlse2.fr

Les initiatives pour construire un réseau d'échanges et de réflexions collectives sur le thème du paysage ont été nombreuses entre universitaires et professionnels en Midi-Pyrénées. Les matériaux capitalisés, ainsi que les degrés d'interconnaissance entre différents acteurs de la recherche, de l'administration de l'État, d'organismes divers invitent aujourd'hui à faire un bilan d'étape. Il vise d'une part, à mieux comprendre le cheminement non linéaire emprunté pour sa constitution afin d'améliorer et renforcer les collaborations ; d'autre part, à mieux inscrire et positionner les interactions entre chercheurs et acteurs dans un domaine d'intervention en plein renouvellement, notamment au regard de la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage (2000). Cet article retrace, dans un premier temps, la genèse de la construction d'un réseau interprofessionnel sur le paysage en Midi-Pyrénées, inscrite dans un mouvement plus large de mise en place de réseaux autour du paysage incité entre autres par la loi paysage de 1993. Il met en lumière qu'au-delà de la personnalité de Georges Bertrand, fondateur de l'Institut toulousain du paysage (ITP), les collaborations tissées contribuent à structurer une dynamique en réseau d'action collective, dont la finalité explicite prend des buts variés comme la production de connaissances nouvelles, assurer une veille et la diffuser, constituer une force collective d'influence sur les processus de projet (Le Boterf, 2012). Cette organisation dans une forme de continuité entre acteurs qui n'avaient pas l'habitude de travailler ensemble correspond à l'un des principes des réseaux d'acteurs celui de former un ensemble de personnes ou d'organisations en relation pour agir collectivement et constituer une communauté de pratiques. Dans un deuxième temps, nous aborderons les réalisations du Réseau paysage Midi-Pyrénées (RPMP<sup>(1)</sup>) qui reposent sur des échanges réguliers et une interconnaissance renforcée de ses membres. Enfin, un troisième temps, identifie les avancées, mais aussi les limites des 10 années d'existence du RPMP et s'attache à mettre en perspective les initiatives en cours pour donner un nouvel élan à la politique du paysage en Midi-Pyrénées.

## I – Le Réseau Paysage Midi-Pyrénées : une histoire de temps long

Interroger de manière réflexive la construction d'un réseau paysage à l'échelle régionale conduit à reconsidérer cette expérimentation permanente au regard des modalités de fonctionnement et des activités mises en œuvre.

1) Pour les commodités de l'article, nous utiliserons à présent les acronymes RPMP et ITP.

Ce dispositif qui a eu, dès son origine, pour ambition de rassembler des scientifiques, des institutionnels et des professionnels a suscité durant les trois phases structurantes (fig. 1) diverses modalités d'implication d'enseignants-chercheurs de Toulouse et des acteurs de l'aménagement du territoire régional. En 20 ans, de 1993 à 2013, de l'ITP au RPMP, différents enjeux et difficultés, mais également de nombreuses réalisations ont jalonné la pérennisation de cet outil interdisciplinaire et interprofessionnel. L'approche historique, retenue dans un premier temps, éclaire les différents moments de construction d'un dialogue, d'un partage de connaissances et de pratiques entre différents acteurs. Elle contribue à nourrir la réflexion sur les actions respectives des chercheurs et des professionnels en charge de la question des paysages dans la mise en œuvre des politiques publiques d'aménagement des territoires.

### 1. L'Institut Toulousain du Paysage (ITP) : première tentative d'animation scientifique (1992-1999)

Lorsque Georges Bertrand<sup>(2)</sup> lance, en 1992, le projet de création d'un Institut du paysage, il a la conviction et la détermination de l'universitaire et du scientifique reconnus, en plus de détenir une très bonne connaissance des institutions et administrations régionales. Il faudra néanmoins trois ans, de 1993 à 1995, pour que le projet mûrisse et obtienne des appuis scientifiques (CNRS et Pôle universitaire européen de Toulouse) et institutionnels nécessaires à sa création officielle (obtention d'un financement du conseil régional de Midi-Pyrénées). En décembre 1992, G. Bertrand obtient une auto-saisine du Conseil économique et social de Midi-Pyrénées sur le thème du paysage. Elle permet l'installation d'un groupe de travail<sup>(3)</sup> qui précisera notamment l'intérêt du paysage en tant qu'outil d'une politique intégrée du territoire<sup>(4)</sup>. Le rapport identifie plusieurs champs d'intervention aux caractères précurseurs et novateurs : création d'un observatoire régional des paysages, réflexion sur une charte régionale des paysages, promotion des paysages régionaux et création

2) Professeur de géographie à l'université Toulouse-Le Mirail (aujourd'hui université de Toulouse Jean-Jaurès), il a été président de l'université Toulouse-Le Mirail du milieu des années 1980 au début des années 1990 et membre du conseil économique et social de Midi-Pyrénées de 1991 à 1995.

3) Ce groupe se réunira à 10 reprises entre 1993 et 1994.

4) Articles du journal régional *La Dépêche du Midi* : J.-J. Rouch, « Un institut du paysage à Toulouse », 17 juin 1992 ; S. Bernède, « Il faut remettre l'environnement à l'endroit », 1<sup>er</sup> décembre 1992 ; « Quels paysages voulons-nous pour demain ? », juillet 1995.

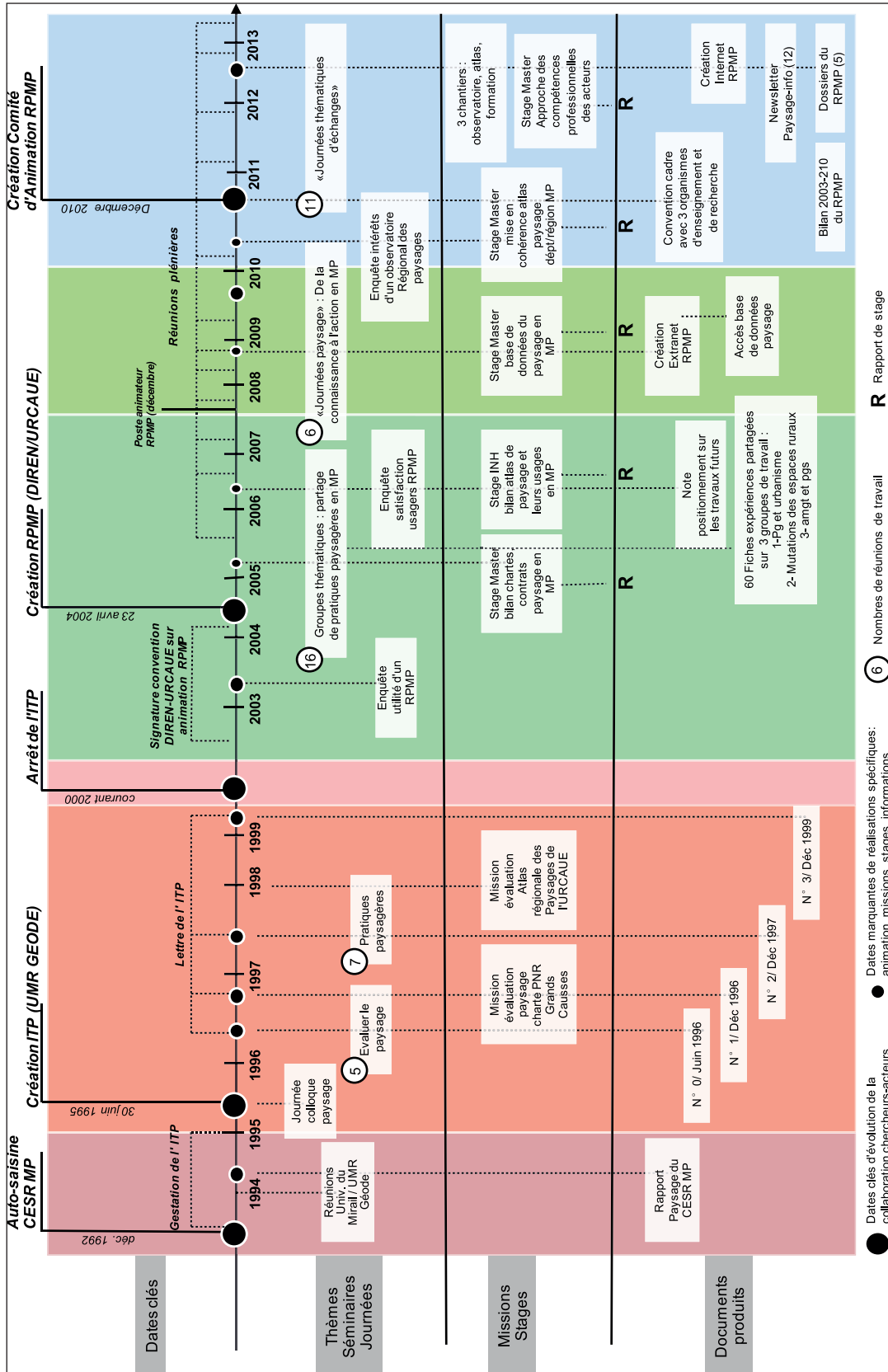


Fig. 1 – Frise chronologique (1993-2013) des principales phases de structuration du réseau paysage

de l'ITP (CESR<sup>5</sup>, 1994), ce dernier étant la cheville ouvrière des trois orientations. Dès le démarrage, le noyau dur de l'ITP, composé de plusieurs membres du laboratoire GEODE et de chercheurs d'autres disciplines (sociologie, histoire, linguistique, architecture...) intégrera rapidement des acteurs institutionnels (DIREN, DDE, ARPE, PNR, CAUE...) (6) puis par la suite des professionnels du paysage (paysagistes, architectes, urbanistes...). Cet élargissement positionne d'emblée l'ITP comme une structure en réseau qui privilégie la réflexion sur le paysage à l'interface de la recherche scientifique, de l'intervention des services de l'État et des collectivités territoriales et des pratiques professionnelles. La dimension pédagogique et la formation occupent également une place préférentielle, grâce à l'implication d'enseignants-chercheurs de l'IUFM de Toulouse. Sur le fond, cet institut trouve sa justification au regard d'une double préoccupation : la nécessité pour les chercheurs de clarifier et diffuser les méthodes de connaissance des paysages (à une période où elle était encore peu élaborée par les services déconcentrés de l'État), et l'intérêt des professionnels et gestionnaires des territoires à échanger avec des chercheurs à propos d'une notion récemment confortée par la loi du 8 janvier 1993, mais dont les portées opérationnelles étaient encore peu évidentes (Davodeau, 2013).

En juin 1995, la « journée du paysage » consacre le lancement officiel de l'ITP avec l'installation d'un comité de pilotage, reflet de sa dimension interprofessionnelle, où les universitaires sont toutefois majoritaires (ITP, 1995). Cette journée, organisée autour de quatre ateliers<sup>7)</sup> et animée par des universitaires, fait poindre quelques décalages et incompréhensions qui même s'ils n'altèrent pas l'ambition d'un projet synchrétique, ne semblent pas satisfaire les attentes des acteurs de terrain, en particulier les associations de défense de l'environnement, tout comme les bureaux d'études, qui voient dans cette structure un concurrent potentiel pour des travaux qui leurs sont habituellement confiés. Aussi, s'amorce, à partir de 1996, un recentrage des missions de l'ITP qui propose un programme de séminaires et de conférences se déroulant principalement au sein de la Maison de la Recherche de l'université de Toulouse-Le Mirail. Différents thèmes de réflexion associant des travaux de recherche et des études menées par les acteurs de terrain font l'objet d'une programmation annuelle jusqu'en 1998 autour de deux axes : l'évaluation du paysage et les pratiques paysagères professionnelles.

5) CESR : Conseil économique et social régional.

6) DIREN : Direction régionale de l'environnement, DDE : Direction départementale de l'équipement, ARPE : Agence régionale pour l'environnement, PNR : Parc naturel régional, CAUE : Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement.

7) Voir bulletin n°0 de l'ITP intitulé « Points de vue sur les paysages », édité en juin 1996.

Ces séminaires ont été des temps d'échanges riches et animés, parfois même houleux. Ils ont en tous les cas permis de dévoiler les lacunes du dispositif d'animation et les difficultés pour parvenir à instaurer une inter-compréhension des pratiques des uns et des autres. Si, les services de l'État et les professionnels se sont impliqués dans l'ITP pour se familiariser avec des travaux de recherche sur le paysage, très vite, certains d'entre eux ont mal vécu le poids d'une lecture experte, souvent sans concession, des universitaires. L'objectif d'une compréhension mutuelle des manières de voir et d'appréhender le paysage, sans doute trop ambitieux, n'a pas vraiment été atteint. À cela sans doute de nombreuses raisons : tout d'abord des malentendus sur les besoins exprimés et des décalages entre l'urgence des situations paysagères à traiter par les professionnels et le « temps » disponible pour mettre en débat les avancées de la recherche. Ensuite, l'administration et les praticiens, au-delà d'un intérêt certain pour une culture du paysage, étaient en attente de « recettes » méthodologiques clés en main. Ces inadéquations liées à un positionnement trop contraint par une recherche universitaire manquant de dimension appliquée et de réactivité, doublées de moyens financiers et humains limités, n'ont pas permis d'asseoir l'ITP dans ses missions d'acculturation et de formation collective au paysage.

À partir de 1999, l'ITP semble s'essouffler... Les membres du bureau, composé d'enseignants, de chercheurs et de quelques responsables des services déconcentrés et professionnels du paysage éprouvent des difficultés à faire évoluer le projet initial. Le portage de l'ITP, en particulier l'animation, en l'absence d'un animateur à temps plein n'est pas à la hauteur des besoins et des espérances suscitées. Dès lors, pointent des interrogations sur le rôle de l'ITP et sur ses réelles capacités à fédérer un réseau d'acteurs. De plus, l'ambivalence de son statut dérange un peu tout le monde. Tantôt, il est identifié comme une structure de recherche qui apporte des connaissances scientifiques susceptibles d'être intégrées dans les politiques paysagères, mais sans un réel transfert vers les études opérationnelles. Tantôt, il est vécu comme un lieu de « jugement » des démarches et des pratiques professionnelles en cours d'élaboration<sup>8)</sup>. Dans ce contexte délicat, l'Université abandonne l'animation du

8) Deux missions d'évaluation d'études réalisées par l'URCAUE et un Parc naturel régional de Midi-Pyrénées confiées à l'ITP ont donné lieu à l'insatisfaction et la frustration des commanditaires professionnels. Ils voyaient dans l'ITP une structure susceptible de renvoyer une « photographie objective » des politiques menées et pensaient bénéficier de recommandations opérationnelles. Dans les deux cas, c'est le couperet d'une évaluation experte dont le jugement produit n'a pas facilité la décision, loin s'en faut !



réseau et laisse dans l'incompréhension et le désarroi des acteurs qui s'étaient pourtant franchement investis.

## 2. La relance d'un réseau paysage par les acteurs institutionnels (2003)

Le rapprochement entre la DIREN et l'Union Régionale des CAUE, un des partenaires de la première heure de l'ITP, est à l'origine de la relance, entre 2003 et 2004, d'un réseau interprofessionnel, désormais dénommé Réseau Paysage Midi-Pyrénées (fig. 1). Prolongeant les principes et l'esprit initiés et portés par l'ITP, le réseau se redéfinit autour d'un espace d'échanges à partir d'expériences professionnelles conduites sur des terrains et des thématiques variés. Son rôle est de donner une tribune aux acteurs des territoires, et de fédérer ceux qui s'intéressent au paysage (praticiens, administrations, associations, collectivités territoriales...). Cinq grandes orientations précisent les missions du réseau<sup>9)</sup> :

- améliorer et diffuser la connaissance pour mieux faire connaître le paysage en Midi-Pyrénées et pour mieux le protéger, le valoriser et accompagner ses mutations ;
- favoriser l'émergence d'une démarche paysagère et la culture de projet de paysage ;
- favoriser les échanges et retours d'expérience ;
- regrouper et fédérer les différents acteurs régionaux du paysage ;
- favoriser la prise en compte du paysage dans les projets de territoires et d'aménagement.

Fort d'une réflexion active sur l'inventaire des paysages régionaux depuis 1995, l'Union régionale des CAUE de Midi-Pyrénées met à profit la dynamique lancée pour conforter la place du paysage à l'échelle régionale. Autour de la réalisation de l'inventaire régional des paysages (URCAUE, 1999) et de ses déclinaisons en matière de développement et d'aménagement territorial les huit CAUE de Midi-Pyrénées vont construire une culture et des compétences partagées qui vont les placer tout naturellement comme partenaires de cette relance auprès de la DIREN (URCAUE, 2000). L'URCAUE se voit confier une mission d'animation du réseau en tandem avec le responsable du service Sites nature et paysage de la DIREN.

À la fin de l'année 2006, l'animateur de la DIREN est appelé vers d'autres fonctions, il est remplacé en interne et l'URCAUE, partenaire constant depuis 1995, conserve sa mission d'appui. L'implication et le soutien continus de l'administration au RPMP fait échos aux nouvelles orientations de la politique du paysage en France en lien avec

9) Ces orientations sont définies à partir d'une enquête (2003) sur l'intérêt, la faisabilité et les objectifs d'un réseau régional sur les paysages, réalisée par la DIREN et l'URCAUE Midi-Pyrénées.

la ratification en 2006 de la Convention européenne du Paysage<sup>10)</sup>. Si les objectifs d'un réseau d'échanges et d'apprentissages collectifs restent inchangés, le contexte et les exigences ont largement évolué et inscrivent plus clairement le paysage au centre des démarches d'aménagement durable des territoires (Seguin, 2006 ; Guttinger, 2006). Les gestionnaires territoriaux et les administrations doivent désormais mieux intégrer la dimension paysagère dans leurs référentiels professionnels. Le fonctionnement du réseau repose sur l'organisation de deux à trois journées d'échanges par an, l'accueil de stages de Master et une réunion plénière annuelle qui au-delà du bilan permet d'amorcer la programmation de l'année suivante. Si ces initiatives sont jugées satisfaisantes<sup>11)</sup>, les participants expriment des attentes sans cesse plus nombreuses et exigeantes. Elles concernent les méthodes d'étude des paysages, des formations sur le terrain, et les dispositifs de participation des acteurs dans des projets de paysage. En l'absence de compétences propres et de personnels dédiés, la DREAL<sup>12)</sup> Midi-Pyrénées sollicite une plus forte implication des enseignants-chercheurs toulousains dans la programmation et l'animation des journées et crée un poste en charge de l'animation du réseau en 2007. Ceci permet de monter des dispositifs de formation professionnelle adaptés au contexte régional et d'élaborer dans la durée de nouveaux supports de connaissance. La montée en puissance des attendus liés à la mise en œuvre de la Convention européenne du Paysage (Olin, 2007) aux échelles régionales et départementales conduit le RPMP à définir une nouvelle stratégie fondée sur un partenariat élargi, acté, en décembre 2010, par une convention cadre d'animation et des missions spécifiques. L'objectif est bien de co-construire la politique du paysage en région avec les chercheurs et les acteurs, et d'accompagner la compétence professionnelle des services de l'État et des collectivités territoriales sur le paysage, au-delà de la seule protection des sites emblématiques.

Le chantier est ambitieux, autant que celui imaginé par G. Bertrand lors de la création de l'ITP. Cependant, nous retiendrons ici deux différences fondamentales : l'une concerne la maturité acquise par 15 ans d'expériences collectives entre institutions et acteurs des territoires, l'autre tient à l'implication déterminée de la DREAL

10) Décret n° 2006-1643 du 20/12/2006 portant publication de la convention européenne du Paysage ( Florence, 20/10/2000).

11) Enquête par questionnaire envoyé aux membres du RPMP en 2006 visant à recueillir leur satisfaction mais aussi les manques dans la programmation des thèmes, la diffusion d'informations sur le paysage...

12) DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement.

Midi-Pyrénées depuis 2003. L'initiative et l'expérience de l'ITP étaient sans doute en avance sur son temps. Ni les chercheurs ni les acteurs institutionnels n'étaient réellement préparés à travailler ensemble, pourtant il a, à travers l'écoute de différents champs professionnels, agit comme un miroir pour aider ses membres à se situer et à mieux apprécier ce qu'ils pouvaient réellement attendre des autres, mettant au centre de la réflexion les pratiques professionnelles respectives. Le RPMP, bénéficiant de toute cette expérience, a développé des activités associées à une capacité d'animation lui permettant de s'inscrire dans une dynamique unique en France orientée autour de savoirs et de pratiques partagés, entre la recherche universitaire, les animateurs institutionnels et ses membres.

## II – Un nécessaire temps d'interconnaissance entre chercheurs et acteurs

Au-delà de la participation au pilotage du réseau, il s'agit désormais d'envisager l'implication et la collaboration chercheurs-acteurs à l'animation des différentes activités. Ce retour d'expérience permet de préciser le rôle des chercheurs entre expertise et accompagnement des acteurs du paysage, et de mieux cerner les missions liées au paysage dans les différents services de l'État et les collectivités territoriales. Promouvoir l'échange, c'est faire le pari que l'interconnaissance des acteurs à travers des rencontres nombreuses et régulières contribue à une meilleure prise en compte du paysage dans les territoires notamment par l'élaboration d'un langage commun et d'une culture nourrie et appropriée collectivement.

### 1. Organiser les échanges pour mieux connaître les pratiques des uns et des autres

Dès 2004, la nécessité d'échanger sur les pratiques paysagères respectives des partenaires ne fait aucun doute<sup>(13)</sup>. La réunion plénière d'avril 2004, entérine le

13) Enquête sur l'opportunité d'une relance du réseau paysage, 2003.

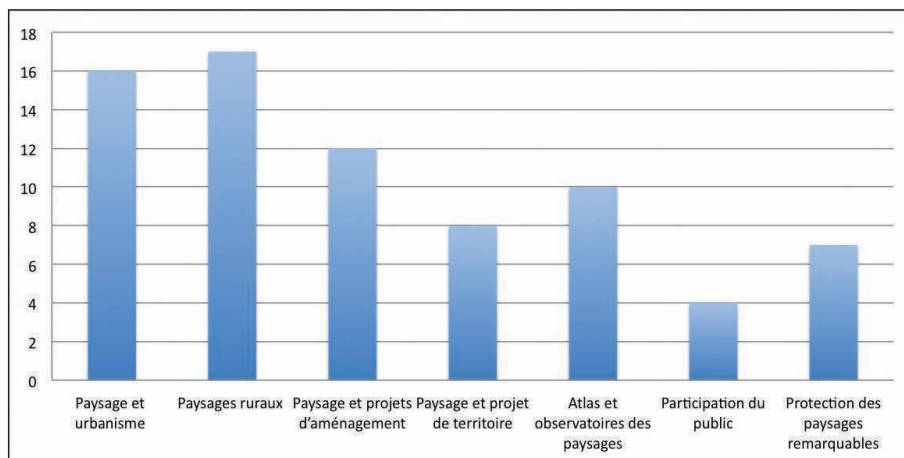


Fig. 2 – Thèmes abordés en journées

principe de favoriser la connaissance à partir de la diffusion des opérations menées par les services déconcentrés de l'État, les CAUE, les structures associatives, les collectivités territoriales et les praticiens. Au regard des enjeux régionaux concernant les dynamiques d'évolution des paysages et des politiques publiques portées par la DIREN, trois groupes de travail sont constitués : paysage et urbanisme, mutations des espaces ruraux, aménagement et paysages. L'une des modalités de ces échanges, nécessitait au préalable de la part des intervenants de renseigner des fiches d'expériences types. Destinées à préparer les débats, ces fiches ont également permis de restreindre quelque peu le temps de présentation de l'expérience pour laisser plus de place aux discussions sur des points spécifiques et d'intérêt collectif tels que : le contexte de la commande, le caractère généralisable de la démarche, son coût, la visibilité de l'action sur le terrain, la relation entre maître d'ouvrage et maître d'œuvre...

À partir de 2008, la structuration en groupe de travail a été abandonnée, laissant place à l'organisation de journées thématiques d'échange selon un format identique : une matinée de présentations en salle permettant de problématiser et de nourrir le thème abordé suivi d'une visite de terrain. Les universitaires se sont plus impliqués dans l'organisation et la participation active à ces journées soit à partir de contributions, soit dans la conduite des visites de terrain ou de l'animation des débats. En 10 ans, au cours des 47 journées, 75 expériences ont été présentées, regroupées en 7 thématiques principales certaines d'entre elles se chevauchant (fig. 2). Toutes ont fait l'objet d'un compte-rendu, certaines de fiches expériences<sup>(14)</sup> et elles couvrent l'ensemble du territoire

14) 22 réunions entre 2004 et 2006 et production de 60 fiches d'expériences : supports d'échanges et de débats sur les actions





Fig. 3 – Exemples des dossiers du RPMP

régional tout comme des régions limitrophes ou plus lointaines. Depuis 2011, ces journées sont prolongées par la réalisation d'un dossier (fig. 3) d'approfondissement du sujet traité lors des journées d'échange en s'appuyant sur des travaux de recherche, des expériences locales ou étrangères (fig. 4). L'ensemble de ces données étaient jusqu'en 2013 archivées et accessibles sur l'extranet du RPMP, elles sont désormais en cours de transfert sur l'Internet du RPMP : <http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/le-reseau-paysage-midi-pyrenees-r1731.html>.

## 2. Co-produire un indispensable état des lieux de la connaissance des paysages

Partant des trois constats suivants : le besoin de la mise à jour de l'inventaire régional des paysages<sup>15)</sup>, la

menées en Midi-Pyrénées et ailleurs.

15) En 1994, l'U.R.CAUE avec l'appui de l'agence régionale pour l'Environnement réalise le premier inventaire régional des

connaissance partielle des démarches et études paysagères menées en Midi-Pyrénées, et l'absence de capitalisation par les différents membres du réseau, le développement de la connaissance constitue l'un des objectifs du RPMP (Réseau Paysage, 2005) ouvrant ainsi un chantier spécifique autour des atlas et études de paysage. Il reposera sur une collaboration entre enseignant-chercheur et le RPMP pour la réalisation de quatre stages de Master, entre 2005 et 2010. Un premier travail a consisté à répertorier les études paysagères menées depuis près de 20 ans en Midi-Pyrénées (Raboul, 2005). Ce recensement auprès des commanditaires, ces derniers ayant parfois du mal à se souvenir de l'étude, à en retrouver un exemplaire papier dans les services, a paysages. Ce travail propose notamment une cartographie des paysages et une description fine des entités paysagères dont la pertinence des contours a été largement discutée, notamment dans le cadre de l'institut toulousain du Paysage (Béringuier, 1999). Son actualisation est menée par l'URCAUE depuis 2010 avec le concours des huit CAUE de Midi-Pyrénées (Dossier n° 4 : les atlas de paysage en Midi-Pyrénées, 2013).

servi également à qualifier leur portée opérationnelle. Une seconde étape a concerné les démarches d'atlas de paysage réalisées en Midi-Pyrénées (Porquier, 2006) dont l'objectif a été d'évaluer l'intérêt et les modalités d'usages *a posteriori* de ces documents de connaissance des paysages non seulement par les commanditaires, mais également par les autres membres du Réseau. Il a contribué à faire comprendre, aux membres du Réseau paysage, que l'appropriation de la connaissance constitue un levier essentiel de l'action. Il a été poursuivi en 2010, par une réflexion pour mettre en cohérence la carte des entités paysagères régionales avec les différents atlas départementaux (Vilette, 2010). Il restait à structurer et à intégrer les données rassemblées sur l'extranet de la DREAL Midi-Pyrénées pour leur consultation à l'aide d'une cartographie dynamique et l'édition de fiches détaillées pour chaque étude (Tonnetot, 2008). Cet outil donne accès pour les membres du Réseau aux études concernant leur territoire et il répond aussi au cadre national du Système d'information sur la nature et des paysages (SINP) mis en place par le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer depuis 2007. L'URCAUE a également produit en 2012 des fiches détaillées sur les entités paysagères à l'échelle de la région associées à une cartographie dynamique (<http://www.caue-mp.fr/mp-midi-pyrenees-actus/39-entites-paysageres-en-midi-pyrenees.html>). En parallèle, un groupe de travail a engagé une réflexion pour mettre en place une plateforme technique, support à un observatoire régional des paysages sans que cela pour l'instant ne permette cependant d'en matérialiser la réalisation. La mutualisation, à travers la base de données spatialisées des études paysagères et atlas de paysage, contribue à la mise en œuvre d'une politique régionale de diffusion et de partage des connaissances sur les paysages. Cependant, si l'accès à la connaissance est une des conditions de leur mobilisation par les membres du réseau aux différentes étapes du projet de paysage, leur portée opérationnelle implique un questionnement et une appropriation au regard de contextes territoriaux précis.

### **3. Confronter la connaissance au terrain par la mise en œuvre de dispositifs d'animation**

Les nombreux retours suite aux journées d'échange convergent vers la même analyse : il convient de partager en situation, donc sur le terrain, les éléments de connaissance produits afin de mieux apprécier leurs mobilisations et usages dans les projets. En effet, au-delà d'une connaissance « livresque », il restait indispensable

de comprendre les éléments retenus pour les documents d'urbanisme, l'énonciation d'enjeu de paysage, mais aussi d'appréhender dans quelles mesures les représentations propres aux agents en charge de ces missions ne constituaient pas des biais pour l'élaboration d'une vision partagée (Lelli, Paradis, 2013).


Dans ce contexte, les premières journées d'animation sur le terrain démarrent à partir de 2006. À l'initiative de chercheurs en partenariat avec l'association départementale Arbres et Paysage 32 et le CAUE du Gers, une expérience a été organisée à Lagravelle-du-Gers. Une vingtaine de participants sont réunis autour d'un lotissement rural dont les différents partis d'aménagements paysagers ont été conçus et réalisés par le CAUE et Arbres et Paysages 32. L'objectif était d'échanger *in situ* sur les paysages produits et leurs qualités, à partir des compétences professionnelles respectives, notamment techniques, législatives et réglementaires... mais également selon une approche plus personnelle (sensible, affective, esthétique...). Les participants ont pris conscience, à partir de l'identification des principaux points remarquables de l'aménagement du lotissement, de la nature transversale des connaissances en paysages, incorporant des visions expertes, cumulatives, pour certaines monographiques et des visions profanes. Ce dispositif qui s'appuyait sur un photo-questionnaire a été vécu comme un réel temps de formation-action (Paradis, Lelli, 2010), décliné, par la suite, sur un support vidéo permettant de reproduire l'exercice en salle (Lelli, Sirven, 2007). Cette journée a réintroduit le paysage à la croisée des regards, favorisant un dialogue riche et apaisé entre les acteurs sur le terrain, et entre acteurs du Réseau et chercheurs. Cette démarche participative montre que le difficile dialogue chercheurs-acteurs dans le cadre des activités de l'ITP pouvait être dépassé. Fort du succès de cette journée, il a été décidé de développer ce dispositif d'animation où les participants produisent une analyse et la partagent.

Un autre atelier participatif s'est déroulé sur le canal du Midi, inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco (fig. 4). Quatre groupes interprofessionnels devaient appréhender sur le terrain : ce qui fait la qualité du paysage, le périmètre de classement du site canal, la prise en compte des enjeux paysagers dans le cadre de la création d'une ZAC ou bien encore la définition d'orientations stratégiques dans le cadre du SCOT toulousain (Lelli *et al.*, 2012). Décliné sur la ZAC Andromède dans le nord toulousain (Blagnac) puis dans le Volvestre en 2013, ce dispositif constitue un terrain d'observation privilégié pour les chercheurs des compétences mobilisées par les acteurs, notamment des services de l'État. Attendus *a*




### Trois temps sur une journée


Travail de terrain en groupe : parcours, points de vue




Synthèse et mise en forme en groupe



Présentation - discussion des travaux de chaque groupe





**Public et organisation :**  
28 participants  
4 groupes interprofessionnel  
Un animateur et un rapporteur

**Matériaux mis à disposition :**  
Dossier documentaire  
Appareil photographique  
Fonds cartographiques A3 et A2

**Consignes d'orientation du travail**  
Une question par groupe  
Un secteur d'étude

**Production attendue : format A1**  
Restitution cartographique et Photographique




Fig. 4 – Produire collectivement en situation (atelier Canal du Midi, novembre 2011)

*priori* dans une posture régaliennne de rappel des règles de protection, ils ont adopté une position pédagogique d'explicitation du paysage délaissant les prérogatives de leurs missions professionnelles. À Lagraulet-du-Gers, les instructeurs des permis de construire formulaient des réserves sur les végétaux employés dans le système de haies mitoyennes, laissant de côté les styles architecturaux très hétérogènes de l'habitat résidentiel dans cette

campagne gersoise. Sur le canal du Midi, le débat s'est rapidement orienté sur la valeur des terres agricoles aux abords de la voie d'eau, révélant le lien entre la protection du foncier agricole et la qualité du paysage labellisé ! Dans tous les cas, ces journées ont agi comme un filtre entre la vision de chacun (avec ses sensibilités, sa culture et sa pratique professionnelle) et ce qui pourrait rassembler un collectif pour un objectif partagé d'aménagement.

Ces initiatives ont permis de dépasser certains clivages et de considérer transversalement les territoires analysés. Certains acteurs étaient à la recherche d'idées pour relancer une opération qui avait du mal à aboutir, ou bien d'un appui méthodologique pour mieux se saisir de la question du paysage dans leurs pratiques professionnelles. D'autres, enfin, souhaitaient se former dans un domaine qui n'était pas le socle prépondérant de leurs activités quotidiennes, mais dont l'intérêt réside dans la dimension globalisante attribuée au paysage, alors que leurs missions sont de plus en plus segmentées et sectorielles.

Désormais les pratiques professionnelles des uns et des autres semblent mieux comprises et articulées aux connaissances des paysages mises à disposition. Il n'en reste pas moins que les compétences des acteurs dans leurs missions au regard de l'évolution des enjeux de paysage doivent être renforcées pour contribuer à une meilleure prise en compte des paysages dans des politiques d'aménagement.

### **III – Une nouvelle phase de projet : autour de quelle organisation et de quelles missions ?**

La nouvelle impulsion, décidée au niveau du MEDDE, en 2012 puis 2013, en échos au renforcement de la mise en œuvre de la convention européenne des Paysages et des 20 ans de la Loi Paysage, implique pour le RPMP de passer à une structuration et à une organisation fonctionnelle plus ambitieuses et plus efficaces. Tout en rappelant son cœur d'activité autour de l'échange d'expériences, les textes d'orientation du Réseau sur le programme quadriennal 2007-2010 (Bonnet *et al.*, 2006), puis 2011-2013 (Convention cadre, 2010), les réflexions vont porter sur l'amélioration de la gouvernance, la construction d'une ingénierie de formation et le développement des outils d'évaluation des politiques paysagères en région.

#### **1. D'une gouvernance élargie à un fonctionnement en réseau : réussites et lacunes**

La nouvelle structuration du RPMP en trois niveaux (comité de pilotage, comité d'animation et membres) a marqué une nouvelle étape de la gouvernance associant sept partenaires principaux pour l'animation du RPMP : la DREAL M-P, l'URCAUE, le laboratoire GEODE de l'Université Toulouse Jean Jaurès, l'École nationale de formation agronomique (ENFA) de Toulouse, le CEPAGE de l'École nationale d'architecture et du paysage de Bordeaux (ENSAPB), l'Association Midi-Pyrénées de

l'arbre et de la haie champêtre et le correspondant paysage du Réseau métier des DDT<sup>(16)</sup>. Une convention cadre 2011-2013 précise les objectifs et la contribution des chercheurs dans l'orientation et la programmation des actions du réseau : journée thématiques d'échange, groupes de travail, politique éditoriale... Il est également attendu un regard synthétique et évaluatif des activités, sur la base d'un rapport annuel permettant de clarifier les attentes des différents protagonistes vis-à-vis de l'expertise dans un réseau collectif, pluridisciplinaire et multi-professionnel. Les chercheurs auront, entre autres, à mettre en évidence des « cultures de corps » marquées par un modèle rationaliste de décision, tout comme de faire ressortir des points de vue et des compétences hétérogènes des membres du réseau à propos des paysages midi-pyrénéens.

Dans un contexte où le nombre d'organismes et de membres a régulièrement augmenté, doublant depuis 2004 pour atteindre près de 250 membres en 2013, se pose la question d'une participation et implication plus durable et plus efficace des différentes compétences réunies. Il s'agit pour le comité d'animation de construire une gouvernance du réseau qui identifierait au sein des organismes présents des acteurs relais du réseau dans les territoires et pas seulement des participants aux journées. Effectivement, les correspondants paysages du réseau métier des DDT organisés en agence en réseau, ou dans le champ associatif l'Association régionale de l'arbre et de la haie champêtre qui fédère différents opérateurs de terrain départementaux, ou bien encore les PNR ont à jouer le rôle de tête de réseaux, comme y contribue l'URCAUE. En tout état de cause, les activités du réseau permettent de participer à une tribune diversifiée qui a réussi à bien mobiliser des agents de l'État. Les ateliers ou journées de partage d'expérience permettent d'investir de nouveaux territoires et d'ouvrir à des jeux d'acteurs plus diversifiés. La forte présence des services de l'État et la faible participation des collectivités locales – élus et techniciens – ainsi que l'absence de la région pose la question de l'organisation de la gouvernance et du portage des politiques publiques régionales du paysage. L'objectif actuel vise à démultiplier les forces vives du réseau, à s'appuyer sur des ancrages territoriaux bien identifiés ainsi qu'à clarifier les niveaux d'implication respectifs, sans toutefois désorganiser le pilotage institutionnel.

#### **2. De nouvelles missions au risque de l'expertise**

Trois axes de réflexion font l'objet d'une programmation engagée depuis 2011, validée par les membres du

16) DDT : Direction départementale des territoires.

réseau<sup>(17)</sup>. Ces missions complémentaires à l'animation du RPMP déterminent un positionnement plus fin des équipes de recherche et écoles d'enseignement supérieur associées. L'UMR GEODE a plus spécifiquement en charge la mise en œuvre d'un observatoire régional des paysages, l'ENFA est engagée sur l'élaboration d'un dispositif de formation professionnelle pour tous les membres du réseau et l'appui aux démarches d'animation-médiation d'accompagnement des politiques paysagères, enfin l'ENSAPB a une mission d'évaluation des politiques paysagères concernant le Plan Garonne et le recensement des bonnes pratiques. Ces missions priorisent les actions du RPMP, elles légitiment les chercheurs dans leur rôle de transfert de connaissance à travers de la diffusion de contenu, de l'animation des discussions et des controverses et dans l'accompagnement de la mise en place d'outils. Cependant, cette position d'expertise risque de desservir la dynamique de réseau, par le désengagement des acteurs de terrain qui une fois de plus pourraient y percevoir une intrusion, voire une ingérence de l'expertise. Aussi, il s'agit de bien situer le rôle de l'expertise entre production de connaissances, l'accompagnement des démarches et la co-construction d'atelier ou de workshop permettant de valoriser les réalisations dans les territoires. Cette position voulue par les chercheurs participant au Comité d'Animation (COAM) reste une source de tension ou d'incompréhension avec les services de l'État en particulier lorsque ces derniers formulent le vœu d'un passage à l'action qui n'est pas du ressort des chercheurs !

#### *Un observatoire régional des paysages : support mutualisé des connaissances*

Si en région Midi-Pyrénées, il n'existe pas d'observatoire de type ONPP (Observatoire national photographique du paysage) labellisé par le ministère de l'Écologie, des chercheurs y ont été précurseurs dans ce domaine dès les années 1980 (Métaillé, 1996). À ce jour, le PNR des Pyrénées ariégeoises, le parc national des Pyrénées ou le territoire du Plan Garonne sont dotés d'un tel outil. Le PNR du Haut-Languedoc disposant d'un référentiel paysager s'est lancé dans la phase opérationnelle d'un observatoire des paysages (Dérioz *et al.*, 2008 ; Angel, 2011). Un partenariat acteurs-chercheurs est à l'origine de ces initiatives dans lesquelles l'expertise technique et scientifique est sollicitée pour mettre en place ces outils

17) En tant que chercheurs, nous avons constaté, dès la fin du premier semestre 2010, la volonté affichée de la DREAL MP et de l'URCAUE d'accélérer la discussion sur la collaboration des chercheurs avec le RPMP. Cette programmation est le fruit d'une large discussion sur la place et le rôle que pouvait occuper chaque protagoniste dans ce nouveau projet.

qui dans un contexte de technicité croissante engagée sur les questions de paysages (Système d'information sur la nature et le paysage, version web des atlas de paysage, simulations paysagères 3D...), constituent des outils de suivi et de gestion des paysages pertinents pour mesurer les changements paysagers et sensibiliser les populations au devenir des paysages (Dérioz *et al.* 2010). La DREAL Midi-Pyrénées a fait de cet outil un axe fort de la politique du paysage qu'elle entend conduire dans les années à venir. Il est envisagé comme « un support pour fédérer et rassembler les connaissances sur les paysages, faciliter la compréhension des différents changements à l'œuvre dans les territoires, et évaluer la mise en œuvre des politiques des paysages selon les territoires concernés »<sup>(18)</sup>. L'ambition est de disposer d'un support transversal pour le monitoring des territoires et l'animation territoriale sur des terrains pilotes, identifiés comme prioritaires par la division sites, territoires et paysages de la DREAL MP : les grands sites, les PNR et des espaces à enjeux comme ceux du Plan Garonne. À terme, cet observatoire régional des paysages pourrait être une des pièces du dispositif des connaissances paysagères à l'échelle régionale (associant atlas et études dans une base de données spatialisée) et en lien avec les observatoires territoriaux mis en œuvre actuellement par la DREAL autour de différentes thématiques : habitat, transport, aménagement... Il y a un évident défi pour la recherche-action qui se voit proposer un cadre d'intervention qui dépasse le strict champ ou domaine du paysage pour l'intégrer comme un véritable outil d'aménagement et de développement territorial. Il y a également un enjeu pour les services de l'État d'accompagner la formation des agents qui seront missionnés à l'utilisation de ces outils.

#### *Un dispositif diversifié de formation*

Comme dans bien des domaines, depuis quelques années, les collectivités territoriales se sont emparées du paysage comme un outil de projet<sup>(19)</sup> sans toutefois bien cerner les contours. Les enjeux et l'élargissement de leurs compétences liés à la maîtrise des différents champs de l'aménagement du territoire conduisent les services déconcentrés de l'État à reconsidérer leurs

18) Propos introductifs à l'enquête proposée aux membres du RPMP sur leurs intérêts et attentes de la création d'un projet d'observatoire régional des paysages (RPMP, juin 2010).

19) On peut faire référence ici au séminaire public intitulé « Paysage, fil conducteur du développement durable des territoires » organisé par le Collectif des états généraux du paysage et le Réseau rural français le 22 novembre 2010. Les expériences de démarches paysagères proposées montrent à quel point le paysage est sorti des services de l'État et devient aujourd'hui un support des projets de territoire.



propres champs de compétences. Ils se positionnent de plus en plus dans l'accompagnement des projets territoriaux (appel à projet sur les Plan de paysage, ministère de l'Écologie, 2012-2013) et de moins en moins comme les garants des politiques publiques paysagères qui s'inventent aussi dans les territoires de projets (communautés de communes par exemple). À cet effet, ils doivent faciliter les conditions d'appropriation de la connaissance paysagère, alors que bien souvent elle était considérée comme une forme élaborée, seulement comprise par des « spécialistes du domaine ». Pour dépasser cette situation, une première action de formation a été proposée en 2007 par la DDT du Lot, en tant que « référent paysage » au sein de l'agence en réseau pour l'ensemble des DDT de Midi-Pyrénées<sup>(20)</sup>. Il a ainsi été organisé à l'échelle départementale, deux colloques et rédigé plusieurs documents de « vulgarisation » à l'attention de ses personnels techniques et administratifs<sup>(21)</sup>. Cette mission et les actions déclinées ont été présentées au cours d'une réunion plénière du RPMP en 2007, mais aucune articulation n'a été réellement envisagée avec le réseau pour renforcer la place du paysage comme objectif commun et fédérateur des politiques territoriales régionales. De son côté, le RPMP, fort de son expérience d'animation des groupes de travail thématiques, a identifié la formation comme un dispositif indispensable pour doter ses membres de compétences leur permettant de répondre de façon plus précise et adaptée aux nouveaux enjeux de la préservation et de la gestion des paysages. C'est en ce sens, par exemple, que le RPMP souhaite multiplier et consolider les démarches d'animation. Cependant, cette situation interpelle les chercheurs sur de nombreux plans qui sont autant d'enjeux pour la recherche tout comme pour les acteurs du paysage. Si nous formulons l'hypothèse qu'un dispositif de recherche-formation-action est souhaitable pour préparer les chargés de mission aux nouveaux enjeux du paysage (Lelli, Paradis, 2013), il n'est pas simple de positionner la recherche comme un outil de formation, encore moins de considérer le dispositif de formation comme un support de recherche en retour (Albaladejo *et al.*, 2009). La construction d'une compétence collective, entendue au sens d'une diversité professionnelle incarnée par les membres du réseau, si elle

semble indispensable doit faire appel à des dispositifs de formation souples, réactifs, à l'écoute des besoins exprimés par le réseau, inscrits dans des pas de temps plus long que les classiques formations continues des personnels et en complément des formations sectorielles existantes. La tentation de formations produisant des « recettes » ou des bonnes pratiques qu'il conviendrait de généraliser constitue à notre sens un écueil dans lequel les chercheurs ne doivent pas tomber. La question de la formation reste délicate car elle touche aux missions des agents, à la définition d'un plan de professionnalisation qui ne peut être décidé en dehors des réels besoins des agents eux-mêmes. La DREAL semble avoir pris la mesure de ce besoin en travaillant à l'émergence d'un pôle de formation paysage avec le Centre de valorisation des ressources humaines (CVRH). Pour autant, l'enjeu réside à présent dans la construction d'un dispositif de formation qui pérennise le partenariat engagé entre les chercheurs et les acteurs institutionnels formalisant ainsi toute la capitalisation de pratiques du réseau dans un contenu de formation réellement partagés et ne faisant pas machine arrière pour présenter les cultures professionnelles de chacun. La création d'un cursus universitaire associé à un plan régional de formation dédié aux membres du Réseau, qui pourrait se décliner en fonction des temps de formation alloués par les structures et des objectifs d'acquisition des compétences formulées par les participants, constituerait un défi pour penser la complexité et non la standardisation des contenus à appréhender. L'ouverture de ce cursus vers les paysagistes constituerait une opportunité pour croiser des enjeux pédagogiques, professionnels et scientifiques (Cf. Davodeau).

## **Conclusion : pas de politiques paysagères en région sans collaboration entre acteurs**

Dans la dynamique en réseau mise en œuvre sur le paysage en Midi-Pyrénées, les chercheurs ont été d'abord des instigateurs puis des observateurs et enfin des partenaires. Ils ont participé comme les acteurs du réseau à cette phase de compréhension mutuelle sur les pratiques paysagères conduites par les uns et les autres. Parfois pris à dessein dans un rôle d'expertise des démarches présentées, ils ont accompagné ces temps de production de connaissances en postulant que la connaissance sur le paysage n'est pas un ensemble homogène stable et qu'elle est traversée de controverses et d'incertitudes qu'il s'agit d'intégrer dans le système de raisonnement (Lascoumes, 2002). Les chercheurs ont, dans ce

20) Cette agence en réseau a défini plusieurs axes de travail : la formation au paysage, la gestion professionnelle des emplois et des compétences, le paysage en relation avec l'urbanisme, le paysage comme thème d'ingénierie d'appui territorial.

21) Colloques organisés par la DDEA du Lot : « Promouvoir la Convention Européenne du Paysage », novembre 2008 ; « Les enjeux du paysage : maintenir les équilibres écologiques, économiques et sociaux. », octobre 2009.



contexte, contribué à élaborer une forme d'expertise collective, pluridisciplinaire et interprofessionnelle, des pratiques paysagères. Cette posture a favorisé des interventions moins pré-cadrées pour laisser plus de place au débat et à la libre expression des représentations des acteurs en présence qui en orientent l'action (Michelin *et al.*, 2005). Cette forme d'accompagnement des politiques de paysage nécessite encore de saisir et d'intégrer plus rigoureusement les enjeux de la prise en compte de la dimension sociale des paysages. La DREAL Midi-Pyrénées ne s'y est pas trompée en soutenant plusieurs initiatives. À titre d'exemple, nous pouvons citer l'expérience des Tréteaux du paysage lancée par le parc naturel régional des Causses du Quercy et l'ENFA entre 2008 et 2009 ainsi que le financement d'une thèse CIFRE en cours sur cette question. Cependant, les acteurs et les territoires volontaires pour mener de telles démarches sont encore peu nombreux à l'échelle de Midi-Pyrénées. Leur accompagnement nécessitera du temps et de nouvelles compétences pour s'inscrire autour de trois axes stratégiques : mieux positionner et clarifier le dialogue entre les chercheurs, les acteurs et les décideurs dont les niveaux d'appropriation nécessitent d'avoir une meilleure réactivité dans l'action (Lièvre, 2009) ; faciliter les modes de transfert des avancées de la recherche pouvant répondre aux attendus, plus ou moins bien exprimés par les institutionnels ; mettre en place une ingénierie

territoriale du paysage, permettant de co-construire des réflexions tout autant sur une culture scientifique, que sur les pratiques des différents partenaires du RPMP. Au sein du réseau, la relation chercheurs-acteurs aura sans doute un rôle de médiation entre connaissances et opérationnalité (Briffaud, 2011).

À l'échelle de Midi-Pyrénées, les orientations pour une politique régionale du paysage proposées par G. Bertrand (1994) restent plus que jamais d'actualité. Bénéficiant sans doute, d'un cadre plus mûr pour envisager de décliner de nouveaux champs de réflexion et d'intervention (échange, connaissance, formation), le RPMP devra donner plus de cohérence et de lisibilité à ses actions. Cela passe entre autres par des liens renforcés avec des réseaux au-delà des frontières régionales tel que le RAP (Réseau aquitain du paysage), l'Observatoire catalan des paysages, le Réseau paysage Pays de Loire (en cours de constitution), à l'instar des journées interrégionales dont il a été à l'initiative. D'une structuration trop souvent verticale des politiques du paysage, les réseaux, organisations horizontales, font le pari de la mutualisation des expériences pour accompagner et porter ces politiques en région. La recherche y a plus que jamais toute sa place, à condition de développer une attitude réflexive sur les pratiques qu'elle suscite par sa participation.

---

---

### Références bibliographiques

- ANGEL L., *Étude préalable en vue de la mise en place d'un Observatoire photographique du paysage. Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc*, Rapport de stage, PNRHL, 2011, 95 p.
- ALBALADEJO C., AURICOSTE C., LARDON S., « Apports croisés de la recherche et de la formation pour préparer aux métiers du développement agricole et territorial : l'exemple du Master Plider en Argentine », in Actes du XLVI colloque de l'Association des Sciences Régionales De Langue Française (ASRDLF), *Entre projets locaux de développement et globalisation de l'économie : quels équilibres pour les espaces régionaux ?*, Clermont-Ferrand, 6, 7 et 8 juillet 2009, 2009, 14 p.
- BÉRINGUIER C., *Rapport d'évaluation sur la « Mission Paysage » de l'URCAUE*, Institut Toulousain du Paysage, non publié, 1996, 11 p.
- BÉRINGUIER P., LELLI L., *Le Réseau Paysage Midi-Pyrénées : un réseau d'échanges interprofessionnels*, Bilan 2003- 2010, RPMP, 2011, 51 p.
- BERTRAND G., « En passant par le paysage... parmi lieux et milieux, environnements et territoires », Université Toulouse Le Mirail - Département de géographie-aménagement, *Géodoc*, n° 56, 2009, 63 p.
- BRIFFAUD S., « Quel paysage pour les paysagistes ? Retour sur l'expérience de l'école de Paysage de Bordeaux », in BERTRAND G., BRIFFAUD S. (ss dir.), *Le paysage, Retour d'expériences entre recherche et projet*, actes du colloque Les rencontres d'Arthous, 9-10 oct. 2008, 2011 p. 26-36.
- CONSEIL DE L'EUROPE, *La Convention Européenne du Paysage*, 2000, <http://www.coe.int>
- CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL RÉGIONAL, *Le paysage : un outil pour l'aménagement des territoires en Midi-Pyrénées*, Avis du Conseil Économique et Social, Rapporteur G. Bertrand, Assemblée plénière du 27 septembre 1994, 107 p.
- DAVODEAU H. (dir), « Le paysage a-t-il imposé sa loi ? », *Projet de paysage*, n° spécial, n° 9, 2013.
- DÉRIOZ P., LAQUES A.-E., BÉRINGUIER P., *Présentation typologique des paysages du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc et analyse de leurs dynamiques – identification des enjeux pour le territoire*, étude réalisée dans le cadre de la démarche

- d'évaluation territoriale du PNR du Haut-Languedoc et du diagnostic préalable à la révision de sa charte, UMR 5194 CNRS Pacte-Territoires/PNR du Haut-Languedoc, 2008, 138 p. (en ligne sur [http://www.horizon2021.fr/Presentation\\_Typologie.pdf](http://www.horizon2021.fr/Presentation_Typologie.pdf))
- DÉRIOZ P., BÉRINGUIER P., LAQUES A-E., « Mobiliser le paysage pour observer les territoires : quelles méthodes pour quelle participation des acteurs », *Développement Durable et Territoires*, vol. 1, n° 2, Septembre 2010 : Paysage et développement durable.
- DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT DE MIDI-PYRÉNÉES, *Convention cadre pour le pilotage et l'animation du réseau paysage Midi-Pyrénées*, 2010, 4 p.
- GUTTINGER P., *Historique, contenu, les implications en droit français, les réflexions et les actions à engager*, Réunion plénière du Réseau paysage Midi-Pyrénées, École nationale de formation agronomique, 16 novembre 2006.
- INSTITUT TOULOUSAIN DU PAYSAGE, *Journée du paysage, Rassembler autour du paysage et de l'ITP*, Document non publié, 1995, 7 p.
- LASCOUMES P., « L'expertise, de la recherche d'une action rationnelle à la démocratisation des connaissances et des choix », *Revue française d'administration publique*, n° 103, 2002/3, p. 369-377.
- LELLI L., PARADIS S., « L'appropriation des politiques publiques du paysage dans les services de l'État. L'exemple de la région Midi-Pyrénées », *Projets de paysage*, n° 9, 2013, [http://www.projetsdepaysage.fr/fr/l\\_appropriation\\_des\\_politiques\\_publicques\\_du\\_paysage\\_dans\\_les\\_services\\_de\\_l\\_etat](http://www.projetsdepaysage.fr/fr/l_appropriation_des_politiques_publicques_du_paysage_dans_les_services_de_l_etat)
- LELLI L., BÉRINGUIER P., PARADIS S., *et al.*, *Les dispositifs participatifs qui font dire le paysage*, 23<sup>e</sup> Festival International de Géographie, Saint-Dié-des-Vosges, 13 octobre 2013.
- LELLI L., SIRVEN B., « Discuter un parti pris d'aménagement paysager par le film », Communication aux *Rencontres Géomatique et Territoire*, SAGEO 2007, Saint-Étienne, Juin 2007, <http://www.emse.fr/site/SAGEO2007/CDROM/>
- LE BOTERF G., *Travailler efficacement en réseau. Une compétence collective*, Groupe Eyrolles, Éditions d'Organisation, deuxième édition, février 2012, 166 p.
- LIÈVRE P., « Les outils de l'action collective territoriale (évaluation, prospective) sont-ils des savoirs pour l'action ? », *Revue d'Auvergne*, Développement, attractivité et ingénierie des territoires. Des enjeux de recherche pour l'action et la formation, n° 590-591, 2009, p. 437-449.
- MÉTAILLIÉ J.-P., *Les paysages d'Ariège d'un siècle à l'autre. Inventaire des sources photographiques et présélection de sites d'observation diachroniques pour un observatoire photographique des dynamiques paysagères*, rapport ministère de l'Environnement, Géode, 1996, 98 p.
- MICHELIN Y., PARADIS S., LELLI L., « When Inhabitants Photograph their Landscapes to Prepare a Local Sustainable Development Project : New Perspectives for the Organisation of Local Participative Discussion Groups », *Journal of Mediterranean Ecology*, vol. 6, n°1, 2005, p. 19-32, <http://www.jmecology.com/%5Cpdf%5C2005%5C19-32%20MICHELIN.pdf>
- OLIN N., *Circulaire pour la mise en œuvre de la Convention Européenne des Paysages*, MEDAD, 2007, 7 p.
- PARADIS S., LELLI L., « La médiation paysagère, levier d'un développement territorial durable ? », *Développement durable et territoires*, vol. 1, n° 2, Septembre 2010 : Paysage et développement durable. <http://developpementdurable.revues.org/index8548.html>
- PORQUIER P., *Bilan des atlas de paysages en Midi-Pyrénées. Pour une valorisation des démarches de projet, mémoire de fin d'études*, INH d'Angers, 2006.
- RABOUL E., *Bilan des démarches paysagères en Midi-Pyrénées. Vers la définition d'une politique régionale du paysage*, Mémoire de fin d'études, Master GSE, Université Champollion d'Albi, 2005, 117 p.
- RÉSEAU PAYSAGE MIDI-PYRÉNÉES, *Bilan des travaux, année 2005*, Rapport annuel, DREAL MP, URCAUE, non paginé, 2005.
- SEGUIN J.-F., *Présentation de la convention européenne du paysage*, Réunion plénière du Réseau paysage Midi-Pyrénées, École nationale de formation agronomique, Toulouse, 16 novembre 2006.
- TONNETOT V., *Diagnostic des études paysagères en Midi-Pyrénées. Finalisation, communication et diffusion de l'outil « base de données paysage » aux membres du Réseau Paysage*, Mémoire de Master Professionnel ATT, Université Paul Sabatier, Toulouse, 2008, 57 p.
- UNION RÉGIONALE DES CAUE DE MIDI-PYRÉNÉES, *Mission paysage*, 1994, 109 p.
- UNION RÉGIONALE DES CAUE DE MIDI-PYRÉNÉES, *Paysage et projet de territoire en Midi-Pyrénées*, 2000, 22 p.
- VILETTE E., *Développement de la connaissance dans le cadre du réseau paysage Midi-Pyrénées : mise en cohérence des atlas de paysage à l'échelle départementale et interrégionale et développement d'un outil interactif*, Mémoire de Master Professionnel ATT, Université Paul Sabatier, septembre 2010, 56 p.